


# Adoptions: un avocat veut faire citer LE MINISTRE MADRANE

 Les enquêteurs ont saisi des documents interpellants au cabinet du ministre francophone de l'Aide à la jeunesse

► Selon nos informations, des parents ayant adopté des enfants congolais entre 2012 et 2015 par l'entremise de l'asbl Tumaini ont demandé début janvier des devoirs d'enquête complémentaires au juge d'instruction en charge, Frédéric Gilson.

Parmi ces devoirs, de nouvelles auditions du ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rachid Madrane et du directeur de cabinet Eric Mercenier. Cette

demande est confirmée par l'avocat des parents, M<sup>r</sup> Beauthier.

Elle fait suite à la saisie par les enquêteurs au cabinet du ministre francophone de l'Aide à la jeunesse, d'une note où l'on peut lire les montants suivants : "31.532 €", "900 €/mois = 10.000 + 27.000 + 53.000", "27.670", "3.700 € + avenant 5.050 + 1.250" avec en ajout cette mention : *Arnaque*, qui pourrait indiquer que le cabinet était au courant.

L'enquête du parquet fédéral porte sur l'ensemble des adoptions d'enfants congolais provenant de l'orphelinat Tumaini à Kinshasa, réalisées avec l'aide de l'asbl et de sa cofondatrice, une certaine Julienne Mpemba, déjà inculpée et détenue.

En audition, M<sup>me</sup> Mpemba a laissé entendre que "30 à 40" en-

fants auraient été livrés à des parents d'adoption en Belgique et aux États-Unis alors que le service en charge à la Fédération Wallonie-Bruxelles était informé de potentielles irrégularités et n'a pas ou a peu réagi. Des photos d'enfants chaque fois différents, l'argent qui était demandé : des parents affirment avoir alerté en vain les services du ministre.

**CEUX-CI ÉTAIENT ALERTÉS** aussi depuis le Congo. Selon nos informations toujours, il ressort de l'instruction pénale que des signaux sur M<sup>me</sup> Mpemba et son orphelinat ont été lancés par In-

terpol-Kinshasa déjà en 2013 et qu'ils ont vite été répercutés (dès le 16 décembre 2013) à Bruxelles où ils ne semblent pas avoir été pris en compte. Ces signaux ont pourtant bien été reçus au cabinet du ministre comme le montrent des documents qui y ont été saisis par les enquêteurs.

Dans l'un d'eux daté du 18 décembre 2014, ce problème de ces adoptions d'enfants congolais est qualifié de "touchy". Quelqu'un va même jusqu'à interroger : "Sur le passé, pourquoi avoir continué ?"

D'autres notes de fin 2015, également saisies au cabinet Madrane, font ce bilan : "Dix enfants ont quitté (le Congo) pour arriver en Belgique en no-

vembre 2015."

Les enquêteurs ont saisi un autre document qui fait état de "161.101,47€" versés à l'asbl Tumaini de M<sup>me</sup> Mpemba avec qui l'on continuait de traiter. Alors qu'il apparaît maintenant dans le dossier du juge Gilson qu'une enquête pour "vol d'enfants vendus ensuite à l'orphelinat" était en cours à Kinshasa depuis deux ans et que le ministre congolais de la Justice n'hésitait pas à décrire

l'intermédiaire Julienne Mpemba comme "une criminelle, membre d'une association de malfaiteurs sans foi ni loi, une espèce d'assistante d'esclavagistes, cinglée".

**POUR LES PARENTS** d'adoption, l'enquête "révèle des lacunes béantes dans les contrôles" et "les réponses de Rachid Madrane au Parlement ne satisfont pas", pas plus que celles du directeur de cabinet Mercenier et de l'Autorité centrale communautaire.

Contacté hier, leur avocat Georges-Henri Beauthier confirme cette demande de devoirs complémentaires. "Les réponses données notamment par M. Madrane sont insuffisantes."

Également contacté hier, le ministre Rachid Madrane n'a pas répondu à notre appel, sa porte-parole Vanessa Despiegelaere précisant : "Vu l'enquête pénale en cours au parquet fédéral."

Gilbert Dupont